



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Pénurie de médicaments : la santé en rupture de stock

Question écrite n° 18371

### Texte de la question

M. Antoine Léaument alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les pénuries chroniques de médicaments. Le jeudi 30 mai 2024, 90 % des pharmacies étaient fermées. Entre 15 000 et 18 000 pharmaciens et pharmaciennes dénoncent ainsi la pénurie chronique de médicaments, les déserts pharmaceutiques et la baisse de leur pouvoir d'achat. En janvier 2024, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a publié un bilan rapportant 4 925 signalements de rupture de stocks ou risques de tension au cours de l'année 2023, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2022. L'Agence précise que « toutes les classes de médicaments sont concernées », en particulier « les médicaments cardio-vasculaires, les médicaments du système nerveux, les anti-infectieux et les anti-cancéreux ». De même, les parents des jeunes enfants et nourrissons sont aussi touchés par ces manques, qui sont une source d'inquiétude grandissante pour eux. M. le député alerte donc M. le ministre, en soutien à ces pharmaciennes et pharmaciens, sur ces pénuries graves et persistantes. Les causes de ces pénuries lui sont déjà connues puisque le rapport de la commission d'enquête sur « la pénurie de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française » a été adopté par le Sénat en juillet 2023. Celui-ci estime que 37 % des Français et des Françaises « déclarent avoir été confrontés à des pénuries de médicaments ». La France est l'un des pays avec la consommation de médicaments la plus élevée au monde (antibiotiques et anxiolytiques), du fait de la prééminence du soin sur la prévention et des stratégies commerciales des laboratoires pharmaceutiques. Après quarante ans de délocalisation, le tiers de la consommation française n'est pas couvert par la part des médicaments produits sur le territoire français : la France importe 80 % des médicaments remboursés. Ces pénuries s'installent dans le quotidien de la population, des pharmacies et des hôpitaux : ces tensions renforcent les pertes de chances des patients qui ne parviennent pas à se procurer leurs médicaments, accroissent les risques d'erreurs et altèrent considérablement les conditions d'exercice des médecins, pharmaciens et professionnels de santé. Les ruptures de stock coûtent à la sécurité sociale, notamment en raison des honoraires de dispersion facturés lorsque l'on doit consulter plusieurs pharmacies pour trouver un médicament. La France insoumise alerte sur le sujet depuis 2017 et en a fait un axe de sa campagne en 2022, en proposant la création d'un pôle public du médicament afin de garantir l'indépendance de la production des produits de santé, l'approvisionnement des médicaments dits « essentiels », ainsi que d'assurer la relocalisation de la production des médicaments et principes actifs. Tout cela permettrait par ailleurs de sérieuses économies pour la sécurité sociale. En l'absence d'un tel pôle public, il lui demande ce qu'il compte faire pour garantir l'approvisionnement des médicaments.

### Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Léaument](#)

**Circonscription :** Essonne (10<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18371

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Santé et prévention](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4388

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)